



# EUROPEAN BUILDERS CONFEDERATION

*La Voix des Artisans et des PME de la construction en Europe*

## COMMUNIQUE DE

FR

PRESSE

24 avril 2009

Pour diffusion immédiate

### MARQUAGE CE DES PRODUITS DE CONSTRUCTION

#### **Le Parlement a adopté des mesures de simplification pour les petites entreprises**

**Bruxelles, le 24 avril 2009.**

EBC se félicite du vote en première lecture que les eurodéputés réunis en plénière viennent d'effectuer sur le rapport NERIS relatif au marquage CE des produits de construction.

Ce vote a permis notamment de réintroduire les procédures simplifiées initialement proposées par la Commission européenne pour procéder au marquage CE, afin de réduire les coûts pour les micro-entreprises fabricant des produits de construction. Ces procédures avaient en effet été remises en cause lors du vote en comité au mois de février.

**« Nous sommes heureux que le Parlement aujourd'hui ait « pensé aux petits d'abord » conformément au principe inscrit dans le Small Business Act qu'il a récemment adopté. Nous rappelons que la révision de la Directive Produits de Construction a été lancée avec l'objectif principal de simplifier l'environnement réglementaire pour les PME »** a déclaré le Président d'EBC, Andrea Marconi.

Ces procédures simplifiées permettront aux micro-entreprises de ne pas recourir à un organisme notifié avant de placer les produits qu'elles fabriquent sur le marché, à moins que ces produits jouent un rôle majeur dans la sécurité des ouvrages de construction. La procédure de marquage CE en sera simplifiée et moins onéreuse. EBC se félicite également que les produits qui sont fabriqués et mis en œuvre par la même entreprise ne soient pas soumis à l'obligation de marquage CE.

EBC regrette cependant que le vote d'aujourd'hui laisse aux Etats membres la possibilité d'ajouter des marques nationales réglementaires à côté du marquage CE. EBC est opposée à l'accumulation de normes qui engendre un surcoût et une complexification de l'environnement réglementaire dans lequel les PME exercent leur activité. A la différence du marquage CE relevant du « paquet marchandise », le marquage CE des produits de construction donne déjà aux Etats membres une marge de manœuvre importante quant aux niveaux de performance des produits commercialisés sur leur territoire.

\*\*\* fin \*\*\*

**« European Builders Confederation – E.B.C. » créée en 1990, est une organisation professionnelle européenne représentant les Artisans et les P.M.E. appartenant au secteur de la construction. A travers ses organisations nationales membres, E.B.C. représente 2 millions d'Artisans et de PME.**

**Le secteur de la construction est d'une importance fondamentale pour l'Economie européenne. Avec 2,7 millions d'entreprises, un chiffre d'affaires de presque 1300 milliards d'euros et une population occupée de 14 millions de personnes, ce secteur contribue à la réalisation de 10% du Produit Intérieur Brut de l'Union Européenne.**

**99% des PME (moins de 250 salariés) forment le secteur de la construction en Europe et réalisent 80% du chiffre d'affaires. Les petites entreprises (moins de 50 salariés) assurent à elles seules 60% de la production et emploient 70% de la population active du secteur.**

**Information à la presse:** pour toute question, veuillez contacter le Secrétariat  
E.B.C, Rue Jacques de Lalaing, 4 B- 1040 Brussels, Tel: +32 (0)2 514.23.23/Fax: +32(0)2 514.00.15  
Email: [secretariat@eubuilders.org](mailto:secretariat@eubuilders.org), Website: [www.eubuilders.org](http://www.eubuilders.org)